

## ANNEXE «A»

(Voir p. 3508)

## LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1988-1989

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES NATIONALES SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)

Le MARDI 31 mai 1988

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

## VINGT ET UNIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été saisi du Budget des dépenses supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989 et conformément à son ordre de renvoi du jeudi 19 mai 1988, présente le rapport suivant:

Le comité a entendu les témoignages des personnes suivantes:

*D'Agriculture Canada:*

- M. Frank Claydon, sous-ministre adjoint, direction de la politique;
- M. Dan Fenety, directeur général, direction des priorités et des stratégies, direction générale des céréales et des oléagineux;
- M. Terry Pender, administrateur, programme spéciale canadien pour les grains.

Le Budget des dépenses supplémentaire (A) de 1988-1989, qui s'élève à 113,9 millions de dollars, est un budget spécial visant à relever le budget d'un seul programme, soit le Programme spécial canadien pour les grains (PSCG). Ce programme a été annoncé il y a deux ans par le Premier ministre pour la campagne agricole de 1986, puis appliqué à la campagne agricole 1987 par le ministre de l'Agriculture. Il a pour objet de protéger les agriculteurs canadiens contre la chute des prix mondiaux provoquée par la guerre acharnée que se livrent les États-Unis et la Communauté européenne.

Lorsque ce programme a été inauguré, on a consacré un milliard de dollars à éponger les pertes résultant de la campagne agricole de 1986, soit 300 millions de dollars dans le Budget des dépenses supplémentaire (B) de 1986-1987, et 700 millions de dollars dans le Budget des dépenses supplémentaire (A) de 1987-1988.

On a affecté 1,1 milliard de dollars à la campagne agricole de 1987: 800 millions de dollars dans le Budget des dépenses supplémentaire (D) de 1987-1988, et 300 millions de dollars additionnels dans le Budget des dépenses principal de 1988-1989.

La présentation du présent budget tient au fait que sur les 800 millions alloués l'an passé à la campagne de 1987 113,9 millions sont demeurés

inutilisés. Pour que ces fonds puissent être dépensés au cours du présent exercice, ils doivent être reportés ou réinscrits au budget de cet exercice, ce qui nécessite l'autorisation du Parlement.

Le Comité des finances nationales examine ainsi pour la quatrième fois le Programme spécial canadien pour les grains dans le cadre d'un budget des dépenses supplémentaire. La date des autres séances et le numéro des rapports produits figurent ci-après:

18 décembre 1986: Budget des dépenses supplémentaire (B), 1986-1987 - Quatrième rapport du Comité.

12 mars 1987: Budget des dépenses supplémentaire (A), 1987-1988 - Sixième rapport du Comité.

27 janvier 1988: Budget des dépenses supplémentaire (D), 1987-1988 - Seizième rapport du Comité

Dans chaque rapport, le Comité a commenté certains aspects du programme et son application de la campagne agricole 1986 à la campagne agricole 1987.

La présentation de ce budget supplémentaire n'entraîne aucun changement au programme puisqu'il s'agit simplement d'un report de fonds entre le dernier exercice et l'exercice actuel.

Les fonctionnaires à qui l'on a demandé d'expliquer la différence entre les sorties de fonds réelles et les sorties prévues ont indiqué que cette différence résultait d'un retard dans l'élaboration du logiciel d'exécution du programme et de la crainte de verser des indemnités trop importantes aux producteurs de fève de soya de l'Ontario, étant donné la différence considérable des prix observée entre les campagnes agricoles de 1986 et de 1987. Le Ministère s'attend encore à effectuer tous les paiements d'ici à la fin de juin 1988.

Les fonctionnaires ont indiqué au Comité qu'en 1987-1988, sur les 4 millions de dollars accordés au Ministère au titre de l'administration, seulement 3,2 millions n'ont été utilisés. Ils ont toutefois mentionné la possibilité que le Ministère doive demander les 800 000 dollars additionnels dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire final afin de couvrir ces dépenses administratives.

Respectueusement soumis,

*Le président*

FERNAND-E. LEBLANC